



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY**

Séance du 08 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 26
Date de la convocation : 02 décembre 2025
Date d'affichage : 09 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoint – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : V. TRARI-MEDJAOUI donne pouvoir à B. PY – S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH – G. SALVI donne pouvoir à M. FAIVRE – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – S. LAMBERT donne pouvoir à P. PARISOT – O. HOUILLON donne pouvoir à G. BRIOT

Absents excusés : C. HOTTINGER – D. RANOUX

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – P.E. PHEULPIN – C. LAMBOLEY

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2025/12/65

Acquisition des parcelles AO 332 et AO 334

Suite au bornage pour alignement de la rue Proudhon, Mme Evelyne TISSERAND cède, à titre gratuit, à la commune la parcelle AO 332 d'une contenance de 5 ca et Mme Eva BRUNNER, cède, à titre gratuit, à la commune la parcelle AO 334 d'une contenance de 13 ca.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à acquérir les parcelles AO332 et AO334.
- **PRECISE** que les frais de notaire éventuels sont à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE CHAMPAGNEY